



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Serge LHOTELLIER

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 21

M. LHOTELLIER	M. GHARBI	Mme PANAGOS	Mme SIDI DRIS
Mme AUDIBERT	M. GILLET	Mme PRALON	Mme TEIXEIRA DE SOUSA
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	M. TIDONA
M. DE GEA	Mme LEVY	Mme RIVES	
M. GABRIELE	M. MARKOVIC	M. SALI	
M. GARCIN	M. MENDY	Mme SEILER	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme MACARIO	à	M. LHOTELLIER
M. MANACORDA	à	M. TIDONA

M. DOYER	à	M. RICHARD
----------	---	------------

Absents/excusés : 3

M. BEN MIHOUB	M. KHALFAOUI	M. SMAILI
---------------	--------------	-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 26-46 LA BEAUCAIRE – SARL HM FORMATION – Signature bail commercial n° 0028 1786 VISAS CCH Art. R421-16	<u>N° 26-46 – LA BEAUCAIRE – SARL HM FORMATION – SIGNATURE BAIL COMMERCIAL N° 0028 1786</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant :
--	---

Par délibération n° 22-55 en date du 21 décembre 2022, le Conseil d'Administration a autorisé la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux, pour une durée de 18 mois pouvant être renouvelé une seule fois, avec Madame SEDDIKI et Monsieur SMOUNI - gérants de la SARL HM FORMATION, pour une activité d'auto-école exercée au sein du local commercial de 74 m² sis LA BEUCAIRE à TOULON.

Le bail dérogatoire a été conclu au loyer mensuel hors taxes et hors charges de 444 €. Le dépôt de garantie d'un mois de loyer a été perçu. Deux périodes de 18 mois se sont écoulées. Le loyer mensuel hors taxes et hors charges a été révisé selon l'Indice des Loyers Commerciaux et se porte à ce jour à 484,77 €.

Le bail dérogatoire et son renouvellement étant échus à la date du 24/02/2026, Madame SEDDIKI et Monsieur SMOUNI sollicitent la possibilité de signer un bail commercial 3/6/9.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail commercial 3/6/9 aux conditions précitées avec la SARL HM FORMATION.

Ces conclusions sont mises aux voix :

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 22-55 du Conseil d'Administration du 21/12/2022,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

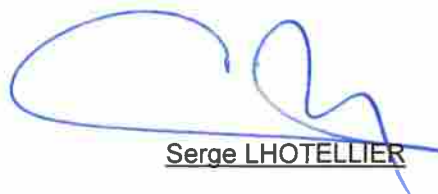
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	--------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail commercial 3/6/9 aux conditions précitées avec la SARL HM FORMATION dans le cadre de la location du local n° 0028 1786 sis à la Beaucaire.

Le Président du Conseil d'Administration,



Serge LHOTELLIER